



SEVE

Sciences • Environnement
Vulgarisation • Expertise

www.seve.nc

Marine AUBERT, PhD - Ridet 1 538 297.001

marine@seve.nc - tel. +687 86.99.29

Réalisation du bilan, de l'évaluation et de la prospective de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie



SYNTHESE

Avec le soutien financier du Ministère en charge de l'écologie et de l'Office français de la biodiversité



AGENCE NÉO-CALÉDONIENNE DE LA BIODIVERSITÉ

Marine AUBERT - SEVE

Septembre 2023



I. INTRODUCTION

A. Contexte

En Nouvelle-Calédonie, la forêt sclérophylle, plus communément appelée forêt sèche, est un écosystème riche de biodiversité floristique et faunistique adaptée aux faibles précipitations et aux longues périodes de sécheresse qui caractérisent la côte ouest du territoire. Parmi les 876 espèces de plantes natives recensées localement dans les milieux sclérophylles, près de 60% sont endémiques.

Alors que sa répartition est estimée avoir autrefois couvert l'ensemble des terrains de basses altitudes (hors sols ultramafiques) sous l'emprise d'un climat sec (altitude inférieure à 500 m, pluviométrie annuelle inférieure à 1100 mm), elle ne s'étend plus aujourd'hui que sur 3% de sa superficie originelle. Les reliquats de forêt sèche, fortement fragmentés, sont ainsi dispersés du sud-ouest à l'extrême nord de la Grande Terre, sur une surface totale approximative de 175 km².

L'ampleur de ce déclin est liée à la combinaison des nombreuses pressions exercées sur cet écosystème fragile. Le développement des surfaces agricoles et l'urbanisation des terres de la côte ouest sont à l'origine du défrichage de larges surfaces de forêt sèche. Les incendies contribuent également de manière très régulière à la destruction progressive de la végétation sclérophylle, facilement inflammable, et d'autant plus sensible qu'elle est bordée de savanes au potentiel combustible élevé. Les espèces envahissantes animales et végétales réduisent par ailleurs les capacités de régénération de nombreuses espèces de cet écosystème, principalement par pâturage, prédation ou compétition.

En 2001, les provinces Nord et Sud de Nouvelle-Calédonie se sont jointes au WWF, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et à l'État français, pour élaborer un programme de conservation des forêts sèches, dont la gestion administrative a été initialement confiée à l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC).

En 2011, le GIP Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie a été créé, et la mise en œuvre du programme de conservation des forêts sèches lui a été transférée, avec une stratégie opérationnelle validée en 2012 pour une durée de dix ans.

Dix ans après l'adoption de ce plan d'action stratégique, parvenu à son terme, son évaluation et sa révision ont été de nouveau souhaitées. Coordonnée par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB, ex-CEN) et sa réalisation confiée à un prestataire extérieur, cette démarche s'aligne sur les principes de la gestion adaptative, qui repose sur un système concerté de prise en compte régulière du retour d'expérience, de l'amélioration des connaissances, et de l'évolution du contexte, pour remettre à jour la vision stratégique et sa déclinaison en programmation opérationnelle.

B. Déroulement de la prestation

La prestation a été réalisée par Marine AUBERT, docteur en écologie terrestre, gérante du bureau d'études SEVE - Sciences • Environnement • Vulgarisation • Expertise. Cette prestation a été supervisée par un groupe de travail constitué de représentants du pôle forêt sèche du CEN/ANCB, de la province Nord (DDEE : SMRT et SIEC), de la province Sud (DDDT), de l'OFB, et de la DAFE. Elle s'est déroulée entre janvier et septembre 2023, en deux phases consécutives :

- ⊕ La réalisation du bilan, de l'analyse critique et de l'évaluation de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie (SCFS), coordonnée entre 2013 et 2022 par le CEN,
- ⊕ L'élaboration collaborative de la stratégie forêt sèche de Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2035.

Ces deux phases ont fait l'objet d'un rapport complet, dont le présent document constitue la synthèse.

II. PHASE 1 - BILAN, ANALYSE CRITIQUE ET EVALUATION DE LA SCFS

A. Méthodologie

La réalisation de cette étude a principalement été basée sur :

- ⊕ L'étude d'un corpus documentaire mis à disposition par l'ANCB (350 documents : comptes-rendus de réunions, plans d'action annuels, plans de gestion des sites prioritaires, tableaux de suivi, rapports, supports de communication, éléments budgétaires, etc.),
- ⊕ L'analyse des réponses à un questionnaire en ligne (recueil du niveau de satisfaction et des attentes des parties prenantes).

Le bilan présente un état des lieux factuel de la gouvernance, du cadre de déploiement et des éléments budgétaires de la SCFS. Il récapitule les informations prises en compte pour l'analyse critique.

L'analyse critique met en lumière la conformité et les écarts éventuels (déficits et/ou surpassements) des actions effectivement menées par rapport à la programmation théorique, ainsi que les éventuelles tendances évolutives. Elle permet d'identifier des facteurs susceptibles d'avoir influencé l'exécution de la stratégie, depuis la conception du programme initial jusqu'à l'estimation des impacts des actions menées.

Pour finir, un **diagnostic** est posé sur la base des six critères standards d'évaluation : **Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Impact, et Durabilité.**

B. Éléments de bilan de la SCFS 2013-2022

1. Cadre du déploiement de la stratégie

La SCFS a été élaborée en 2012 dans le cadre d'une prestation réalisée pour le CEN par le cabinet Oréade-Brèche. Le scénario retenu s'intitulait « Conservation volontariste » : « *Doublement du rythme actuel de protection physique : 300 ha et reboisement x 8 en 10 ans, soit 80 ha en 5 ans, la réglementation vient plus en appui de la protection, le lobbying fait par le programme fait baisser les menaces (cerf, squat), l'activisme pour trouver des fonds extérieurs en appui permet de démultiplier les capacités du programme (et peut-être de diminuer la participation des membres).* »

La SCFS est déclinée en quatre volets d'action, correspondant chacun à un objectif spécifique :

- ⊕ **Volet 1 - Protection et gestion** : OS1 Accroître la superficie protégée et gérée de FS existantes,
- ⊕ **Volet 2 - Restauration** : OS2 A partir des sites existants protégés et gérés, développer les plantations de FS pour améliorer leur résilience et la connectivité avec les milieux voisins,
- ⊕ **Volet 3 - Sensibilisation** : OS3 Informer et sensibiliser les parties prenantes clés à la conservation des FS,
- ⊕ **Volet 4 - Coordination** : OS4 Assurer la gestion du programme.

Pour décliner cette stratégie en actions concrètes, le pôle FS du CEN a établi chaque année un **plan d'action** (PA) pour l'année suivante, soumis à l'ajustement du CTFS, puis proposé à la validation du CA. En complément, **9 sites prioritaires** de FS bénéficient chacun d'un **plan de gestion simplifié**, établi pour une période de 5 ans (2019-2023 ou 2020-2024), détaillant les actions de gestion à effectuer suivant le calendrier prévisionnel associé.

En matière de suivi-évaluation, la SCFS est agrémentée d'un **tableau de bord comprenant 74 indicateurs**. Un **bilan d'activité** a été présenté chaque année en CTFS, complété depuis 2015 par un système de suivi de l'état d'avancement du PA. Un système similaire a été instauré à partir de 2019 pour suivre le déroulement des 9 plans de gestion des sites prioritaires.

Des informations publiques relatives à l'état des FS de NC et aux actions de gestion déployées dans le cadre de la SCFS sont également compilées au sein d'**outils numériques** (l'explorateur cartographique Forêt Sèche, mis en ligne en 2018, et l'interface visuelle Tableau de bord des forêts sèches, accessible depuis 2020), et dans les **rapports d'activité du CEN**.

2. Éléments budgétaires

Le coût de la réalisation des actions de la SCFS avait initialement été estimé à 301 M F CFP sur 5 ans, soit 60 M F CFP par an.

Le **budget alloué annuellement au PFS**, issu de la répartition entre les pôles, selon les besoins identifiés, des fonds du CEN provenant essentiellement des subventions de ses membres institutionnels, a globalement **diminué sur la période, de près de 130 millions de F CFP en 2013, à moins de 20 millions de F CFP en 2021**.

Jusqu'en 2016, la part du budget du PFS qui n'était pas consommée était reportée annuellement. **A partir de 2019**, compte tenu de la forte diminution des ressources disponibles pour le PFS, la réalisation des actions a nécessité des **ponctions dans le fonds de roulement** du CEN.

Des **fonds complémentaires**, dédiés au financement de **projets spécifiques**, ont été captés ponctuellement à partir de 2016 auprès de l'UICN (BEST 2.0), de la DAFE, de l'OFB et de la province Nord.

Budget PFS	Moy. 2013-2016	Moy. 2017-2020	Moy. 2021-2022
Total ressources disponibles (<i>allocation fonds CEN, autres recettes, report excédent annuel, ponctions dans le fonds de roulement du CEN</i>)	105,4 M / an	39 M / an	24,5 M / an
Dépenses annuelles réalisées	47,5 M / an	37,3 M / an	23,6 M / an



3. Synthèse des principales réalisations de la SCFS (période 2013-2022)

VOLET 1 - PROTECTION ET GESTION

PRIORISATION DES SITES DE FS A PROTEGER :

- ⊖ **Cartographie des forêts sèches** (actualisée annuellement depuis 2016)
- ⊖ **Étude de la connectivité des forêts sèches** (2016)
- ⊖ **Nombre d'espèces végétales natives recensées en forêt sèche porté à 876**, statut UICN évalué pour 40%
- ⊖ **Liste de sites prioritaires** pour la conservation des forêts sèches actualisée et priorisée

PROTECTION PHYSIQUE DES FS :

- ⊖ **8 sites mis en défens**, incluant **341,5 ha de forêt sèche**
- ⊖ **Nombre d'ERM protégées physiquement** par mise en défens de forêt sèche porté à **30 en PN et 27 en PS**
- ⊖ **Coûts unitaires moyens de la création des mises en défens (1,7 M F CFP / ha) réduits de 10%** par rapport à la référence de 2012

PROTECTION REGLEMENTAIRE DES FS :

- ⊖ Une **aire protégée** de forêt sèche classée au Code de l'environnement de la PS **étendue de 7 ha supplémentaires** (2017)
- ⊖ **Forêts sèches partiellement protégées réglementairement par les PUD de 13 communes**
- ⊖ **Établissement ou renouvellement conventions de collaboration durable avec le CEN pour 9 sites prioritaires de forêt sèche**, bénéficiant chacun d'un plan de gestion quinquennal, incluant 2005 ha de forêt sèche

REDUCTION DES MENACES :

- ⊖ **Expertise juridique pour l'amélioration de la maîtrise foncière** des forêts sèches (2015)
- ⊖ **Lutte active contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales** en FS, incluant 1678 opérations de chasse recensées dans 3 sites prioritaires, et 82 opérations de traitement des EEEV (7 sites)
- ⊖ **Implication de la DSCGR et des CIS communaux** dans la prévention et lutte contre les incendies, incluant 7 visites d'expertise prévention du risque incendie sur sites prioritaires

VOLET 2 - RESTAURATION

PLANTATIONS DE FS :

- ⊖ **Coordination et/ou mise en œuvre d'opérations de plantations : 168 205 plants répartis sur 83,98 ha**
- ⊖ **Coûts unitaires moyens de la plantation (1,75 M F CFP / ha) réduits de 40%** par rapport à la référence de 2012
- ⊖ **Expérimentations en restauration écologique** sur 2 sites pilotes
- ⊖ **Plantations de 27 946 plants de 45 ERM réalisées**

ACQUISITION DE CONNAISSANCES :

- ⊖ **Connaissances acquises sur l'impact des rats sur les populations de bulimes**, et essai effectué de régulation des rats en situation « mainland island »
- ⊖ **Diverses études finalisées** : multiplication et valorisation horticole, génétique, régénération passive, restauration, impact d'espèces envahissantes...

CAPITALISATION ET VALORISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES :

- ⊖ **Réseau de dispositifs et méthodes de suivi révisés et mis en application**
- ⊖ **Appui technique apporté à des porteurs de projets** (publics et privés) de restauration des forêts sèches
- ⊖ **« Vade Mecum de la restauration écologique des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie »**, boîte à outils constituée de 10 fiches et 11 annexes pratiques, édité et diffusé depuis 2019



VOLET 3 - SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC :

- ⊕ **Programme de sensibilisation largement déployé** : 272 opérations de sensibilisation des scolaires (6306 enfants), 140 opérations de sensibilisation du grand public (2160 personnes), stands d'information à divers événements annuels
- ⊕ Diverses **plantations pédagogiques et participatives** mises en œuvre
- ⊕ **Site internet du CEN** alimenté de contenu régulier : thématique « forêt sèche », rubrique documents...
- ⊕ **Outils numériques conçus et mis en ligne** : explorateur cartographique et tableau de bord
- ⊕ **Édition ou réédition et diffusion d'ouvrages et d'outils pédagogiques** relatifs aux forêts sèches
- ⊕ **Nouvelle exposition créée** sur les forêts sèches

SENSIBILISATION ET IMPLICATION D'ACTEURS CLES :

- ⊕ **Une mesure compensatoire imposée** à un opérateur industriel consistant à **restaurer 100 ha de forêt sèche**, dont 40 ha de plantations réalisées sur la période étudiée

VOLET 4 - COORDINATION

MOYENS DEDIES :

- ⊕ **2 postes permanents maintenus au sein du pôle « Forêt sèche »** pour la coordination et l'assistance de coordination de la stratégie de conservation des forêts sèches, ponctuellement appuyés par un VSC (1 an) et 6 stagiaires (3 à 6 mois)
- ⊕ **Un comité technique « forêt sèche »** et **7 groupes de travail thématiques** mis en place et animés
- ⊕ **Sources de financements diversifiées** par l'élaboration et la soumission de réponses à des appels à projets (2 fructueux sur 3) et la sollicitation de fonds (1 accordée sur 2)

CADRAGE ET OPTIMISATION :

- ⊕ **Lignes directrices d'intervention pour la gestion et le transfert d'opérations vers les collectivités gestionnaires** définies et mises en œuvre sur 9 sites prioritaires bénéficiant d'un plan de gestion simplifié
- ⊕ **SIG, bases de données et procédures de remontées d'information** restructurés pour la capitalisation des données relatives aux forêts sèches de Nouvelle-Calédonie sur le tableau de bord numérique
- ⊕ Démarches engagées pour la **réalisation d'une évaluation externe** de la stratégie de conservation des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie

C. Diagnostic de la SCFS 2013-2022

1. Atouts de la SCFS

Les résultats de l'évaluation de la programmation 2013-2022 de la SCFS sont majoritairement positifs : les notes globales attribuées à chacun des critères sont toutes supérieures à 50%, et la moyenne générale tous critères confondus est de 64%. **Dans l'ensemble, la performance de la SCFS peut être qualifiée d'assez bonne pour les 6 critères évalués.**

L'aspect le plus performant de la SCFS est sa cohérence, évaluée à 73%. Ce résultat est lié à la **répartition généralement équilibrée des efforts et des moyens** disponibles entre les actions et les objectifs des différents volets d'intervention, qui correspond aux prévisions du cadre logique initial. La programmation des actions est bien orientée vers l'atteinte des objectifs visés, qui sont complémentaires

entre eux. La dynamique partenariale est appropriée, les acteurs s'impliquent de manière adéquate, l'organisation de la collaboration est bien cadrée et transparente.

L'**efficacité et l'impact** de la SCFS ont été évalués respectivement à 66% et 67%. Ces résultats reflètent avant tout la **bonne gestion du budget disponible**, sans abus lorsque les ressources étaient abondantes, et avec parcimonie lorsque celles-ci étaient restreintes. Les expérimentations techniques ont permis de **réduire les coûts unitaires** de protection et de plantation et d'améliorer le succès de la restauration des FS, tout en contribuant au développement des capacités locales et à la diffusion des connaissances. Les efforts fournis n'ont pas été dispersés, les opportunités identifiées ont fait l'objet de démarches spécifiques pour tenter de les saisir, les actions menées ont été indispensables à l'amélioration même modeste de l'état de la conservation et de la restauration des FS en NC.

La **pertinence et la durabilité** de la SCFS obtiennent toutes les deux le score de 61%. Les points forts relevés pour ces critères concernent essentiellement la **conscience collective des besoins de préservation des forêts sèches**, la bonne identification des leviers d'intervention, et la volonté collective de les activer, dans la continuité des travaux menés précédemment. Les actions ont été priorisées, la répartition des rôles a été bien coordonnée, les connaissances à vocation opérationnelles se sont développées et la sensibilisation s'est poursuivie. La mise en œuvre des **actions globalement pertinentes programmées** a participé à l'établissement d'un **cadre technique et collaboratif solide** sur lequel il sera possible de s'appuyer pour poursuivre les efforts de conservation et de restauration des FS.

L'**efficacité** de la SCFS, estimée seulement à 56%, a été **pénalisée par l'inadéquation de la programmation par rapport aux moyens disponibles**. Les ressources financières abondantes durant les premières années n'ont pas été consacrées à la réalisation d'actions conséquentes, puis l'ambition de la programmation s'est largement étendue durant les dernières années, de manière irréaliste au regard de l'évolution du contexte. Toutefois, **la mobilisation des moyens humains a été optimale**, en termes de compétence, d'expérience, d'implication interne (PFS) et externe (membres et partenaires du CEN), de qualité du travail fourni et de techniques déployées.

2. Pistes d'amélioration

Les **défauts initiaux de pertinence et de cohérence** de la stratégie, non détectés et non corrigés, ont en partie compromis son potentiel de performance. En particulier, le cadre logique initial aurait nécessité d'être **mieux pourvu d'objectifs chiffrés ou mesurables**. De même, le dispositif de suivi de la réalisation de la SCFS aurait largement bénéficié de l'inclusion de valeurs initiales et de valeurs cibles, d'échéances et de projections temporelles. Le programme d'action détaillé s'appuyait globalement sur une continuité présumée du contexte et des activités à mener, son élaboration aurait mérité une meilleure **anticipation des risques**, ainsi qu'une **recherche d'originalité dans la démarche prospective**.

Après quelques années, la réalisation de la stratégie par l'ensemble des partenaires a **souffert du manque de moyens financiers et humains**, les ressources disponibles étant inférieures aux besoins estimés et réels. Le transfert d'opérations du PFS vers les collectivités gestionnaires, censé pallier le manque de moyens du CEN, s'est effectué sans moyens supplémentaires au niveau des services provinciaux concernés, de sorte que le cadre concerné par l'insuffisance de moyens a simplement été déplacé. Un **soutien politique efficace** se serait notamment traduit par la dotation de moyens à la hauteur des ambitions affichées, mais aussi par une évolution effective des mesures de protection réglementaires des FS.

En matière de collaboration, la participation des partenaires a garanti la transparence, la prise de décisions consensuelles, et la qualité des travaux menés, au détriment de leur exécution quantitative. Une **plus grande autonomie du PFS**, ainsi qu'une **simplification des documents pratiques**, et une

orientation des séances de travail en meilleure adéquation avec les compétences et la valeur ajoutée des partenaires mobilisés, permettraient d'optimiser l'implication de ces derniers et de réduire le temps consacré à la coordination de la SCFS.

La **mobilisation des forces vives et volontaires** du territoire qui ont contribué à la conservation et à la gestion des FS durant la période aurait mérité d'être **mieux soutenue, capitalisée et mise en valeur**, dans une démarche inclusive et incitative. Enfin, le **contexte socio-économique, culturel, mais aussi écologique**, auraient mérité d'être davantage pris en compte dans la définition des actions à mener pour atteindre les objectifs visés.

III. PHASE 2 - ÉLABORATION COLLABORATIVE DE LA SFS 2035

A. Méthodologie

L'élaboration de la SFS 2035 a fait l'objet d'un **processus collaboratif**, qui a impliqué directement le GT Évaluation en charge de cadrer la prestation. Les différents ateliers ont mené à la production de 4 scénarios prospectifs, volontairement unidirectionnels, plausibles et originaux. L'analyse multicritère des scénarios a été suivie d'une approche modulaire, consistant à créer un 5^{ème} scénario hybride. Les **objectifs stratégiques** de ce scénario consensuel ont été formulés, et les **ordres de grandeur des ambitions visées** ont été fixées sous forme de **résultats attendus chiffrés**.

Le cadre logique et le programme opérationnel de la SFS 2035 ont été élaborés en s'appuyant sur les résultats de cette démarche collaborative, ainsi que sur :

- ⊖ Les leçons tirées de l'évaluation de la SCFS 2013-2022 et les recommandations associées,
- ⊖ Les attentes des parties prenantes, recueillies par le biais du questionnaire diffusé en phase 1 de la prestation, concernant 11 thématiques liées à la gestion des FS,
- ⊖ L'étude de stratégies et programmes présentant des opportunités de synergies en Nouvelle-Calédonie et à l'échelle nationale, européenne, régionale et internationale.

B. Axes structurants de la SFS 2035

La stratégie forêt sèche de Nouvelle-Calédonie (SFS) s'inscrit dans une vision à long terme, et fixe des objectifs à l'horizon 2035. Elle est accompagnée d'une programmation prévisionnelle à partir de 2024. Elle s'articule autour de quatre objectifs principaux, qui sont autant d'axes structurants et complémentaires.

1. Axe A : Sécurisation

Cet axe cible les mesures visant à sécuriser les moyens, notamment règlementaires et financiers, nécessaires à la réalisation des opérations destinées à inverser la tendance de disparition des surfaces et de dégradation de l'état écologique des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie. Cet axe se caractérise notamment par :

- ⊖ Une démarche de planification territoriale à long terme (prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, et culturels, et recherche de cohérence à toutes les échelles) pour définir les bases spatiales et règlementaires préalables au déploiement des mesures opérationnelles ;

- ⊕ La création de nouvelles aires protégées ou le déploiement d'autres mesures de conservation efficaces et pérennes, s'inscrivant en cohérence avec le développement à moyen terme des stratégies d'aires protégées provinciales, et s'appuyant sur un renforcement des textes relatifs à l'application de la séquence ERC pour soutenir la protection des milieux naturels concernés ;
- ⊕ La diversification des sources et les modalités de financement des actions en faveur des forêts sèches, incluant potentiellement des candidatures aux appels à projets locaux, nationaux, régionaux, européens et internationaux, et l'établissement de partenariats financiers innovants avec le secteur privé.

2. Axe B : Mobilisation

Les actions de cet axe visent à conscientiser et à impliquer l'ensemble de la société calédonienne dans des changements qui conduiront au rétablissement d'écosystèmes et d'espèces de forêt sèche, et de leurs fonctions naturelles bénéfiques pour tous. Cet axe implique :

- ⊕ La sensibilisation et la mobilisation de toutes les forces vives et toutes les compétences, à l'échelle des individus et de leurs organisations, y compris la participation exemplaire et l'influence des responsables (politiques, coutumiers, économiques, etc.) ;
- ⊕ Le ciblage des secteurs économiques responsables de pertes de surfaces forestières par défrichage (agriculture, élevage, aménagement, mine, etc.) pour des efforts d'intégration de la biodiversité dans leurs activités suivant des modèles « gagnant-gagnant » ;
- ⊕ La coordination de la SFS, la centralisation, la diffusion et la transmission des savoirs et savoir-faire relatifs à la gestion et à la conservation des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie par le pôle terrestre de l'ANCB ;
- ⊕ L'implication des membres et partenaires de l'ANCB, selon leurs compétences et leurs moyens respectifs, dans la planification, la réalisation et le suivi du programme opérationnel de la SFS ;
- ⊕ La concentration géographique des efforts de gestion des FS, permettant d'adapter les modalités d'action et de communication aux contextes locaux, de favoriser la mutualisation des moyens disponibles sur ces espaces, et de bénéficier de l'implication des communautés, notamment par le bénévolat, mais aussi par l'adoption de pratiques professionnelles favorables à la conservation des FS.

3. Axe C : Qualité écologique

Cet axe a pour objectif d'assurer la résilience de la biodiversité et de relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS, dans un ensemble de sites jugés prioritaires. En effet, de nombreux reliquats de forêt sèche subissent actuellement des dégradations insidieuses susceptibles de limiter la capacité de certaines espèces à se régénérer et à persister, au détriment de l'écosystème dans son ensemble. Cet axe de la SFS est consacré à l'inversion des pertes de qualité écologique des écosystèmes et des populations d'espèces de FS, en s'appuyant localement sur :

- ⊕ L'estimation de la capacité de régénération naturelle de la végétation, et des pertes insidieuses, en sites pilotes,
- ⊕ L'estimation des niveaux de pression des EEE animales et végétales présentes,
- ⊕ La définition adaptée de mesures de régulation des EEE,
- ⊕ Lorsque l'absence totale d'ongulés sera estimée indispensable pour rétablir une capacité de résilience satisfaisante, une protection physique (MED) entretenue avec efficacité,
- ⊕ L'exécution de plans de conservation pertinents et efficaces pour éviter la disparition et de réduire la vulnérabilité des populations d'ERM animales et végétales de FS classées CR.

4. Axe D : Reconquête spatiale

Complémentaire à l'axe précédent, cet axe de la SFS rassemble les mesures contribuant à étendre la surface globale occupée par des FS en Nouvelle-Calédonie. Il se caractérise par :

- ⊖ Des chantiers de plantation ;
- ⊖ Différentes modalités de restauration des FS entreprises et comparées (expérimentation technique, recherche scientifique) de façon à déterminer les méthodes les plus efficaces : production des semences végétales pour la restauration, préparation du sol favorisant la régénération naturelle... ;
- ⊖ La réduction des pertes accidentelles, notamment liées au feu, par des interventions de prévention et une réponse opérationnelle adaptée par les pompiers communaux ou la sécurité civile dans les sites de FS dits prioritaires ;
- ⊖ Le développement d'une méthode de suivi tenant compte de l'ensemble des efforts de gestion des FS menés sur le territoire, pour estimer les pertes irréversibles de surface de FS subies par défrichement, les pertes temporaires subies par dégradation (notamment par le feu), les pertes évitées grâce à l'application réglementaire de la séquence ERC, ainsi que les gains permis par la restauration active et passive.

C. Cadre logique simplifié

La programmation détaillée de la SFS 2035 décline ses 4 objectifs stratégiques en 16 résultats attendus et 62 activités. Le succès de la SFS pourra être mesuré à l'aide de ses 77 indicateurs, pour lesquels ont été déterminés les valeurs initiales (2023) et les valeurs cibles (2035). Le tableau ci-dessous présente le cadre logique simplifié de la SFS 2035.

	Élément stratégique	Résultats attendus
SFS 2035	Objectif global : Établir les bases spatiales, réglementaires, techniques et organisationnelles, et mettre en pratique la conservation intégrée des FS basée sur une approche paysagère.	Plusieurs unités paysagères fonctionnelles réparties en PN et PS font l'objet d'une concentration des efforts et des moyens mobilisés pour la protection et la gestion d'au moins 10 000 ha de FS et le rétablissement de continuités écologiques
Axe A : Sécurisation	Objectif stratégique A : Sécuriser les moyens de conservation des FS	A1 : La spatialisation de la conservation des FS fait l'objet d'une planification territoriale basée sur les connaissances actualisées de l'aire de répartition (potentielle et actuelle) des FS
		A2 : Au moins 5000 ha de FS (actuelle ou en devenir) sont classés dans chacune des provinces Nord et Sud dans de nouvelles zones de conservation sous protection réglementaire, soit au moins 10 000 ha de FS au total
		A3 : Les outils réglementaires sont actualisés en faveur de la conservation des écosystèmes
		A4 : Au moins 117 M F CFP provenant de financements extérieurs contribuent à mettre en œuvre la SFS
Axe B : Mobilisation	Objectif stratégique B : Mobiliser les acteurs de la gestion intégrée des FS	B1 : Les collectivités, le secteur scientifique, le secteur privé et les communautés locales participent à l'exécution de la stratégie
		B2 : Les opportunités et les avantages de conserver et planter des espèces végétales et des espaces de FS pour les filières économiques locales sont recensés par secteur, promus, et mis en pratique
		B3 : L'ensemble des contributions à la SFS est comptabilisé, capitalisé et valorisé

Axe C : Qualité écologique	Objectif stratégique C : Assurer la résilience de la biodiversité et relancer les dynamiques fonctionnelles des écosystèmes de FS dans un ensemble de sites jugés prioritaires	C1 : Une méthodologie et des indicateurs d'évaluation des dynamiques de régénération naturelle de certaines espèces structurantes de FS sont développés et opérationnels
		C2 : Le niveau de pression initial des EEEA et EEEV est caractérisé et le niveau de régulation souhaité est défini et mis en œuvre individuellement dans la totalité des sites gérés
		C3 : 100% des MED des sites gérés sont étanches aux ongulés envahissants
		C4 : Le statut UICN est évalué ou actualisé pour 100% des espèces végétales de FS
		C5 : 100% des ERM (faune et flore) de FS possédant le statut CR bénéficient d'un Plan de conservation, dont la mise en pratique effective garantit la sécurisation
Axe D : Reconquête spatiale	Objectif stratégique D : Étendre la surface globale occupée par des FS en Nouvelle-Calédonie	D1 : De nouvelles plantations de FS sont réalisées sur au moins 200 ha
		D2 : Au moins 10% de la surface des nouvelles zones de conservation pérenne de FS est dédiée à l'extension forestière (future FS), soit au moins 500 ha dans chacune des provinces Nord et Sud (au moins 1000 ha au total)
		D3 : La gestion du risque feu est anticipée dans 100% des zones de conservation pérenne de FS (actuelles ou en devenir)
		D4 : Une méthodologie et des indicateurs d'estimation des pertes (subies et évitées) de surfaces de FS sont développés et opérationnels

D. Budget de la SFS

Le coût estimé des dépenses relatives aux 62 activités du programme opérationnel de la SFS, hors fonctionnement et ressources humaines de l'ANCB et des partenaires, s'élève à 361 M F CFP sur 12 ans (2024-2035), soit 30,08 M F CFP en moyenne chaque année. Le tableau ci-dessous détaille l'estimation des dépenses prévisionnelles de la SFS et les objectifs de recettes fixés pour maintenir un budget équilibré.

Dépenses prévisionnelles de la SFS (en M F CFP)	Moyenne annuelle	Total 2024-2035
Fonctionnement ANCB	20	240
Fonctionnement partenaires	NA	NA
Programme opérationnel SFS	30,08	361
<i>Axe 1 - Sécurisation</i>	-	-
<i>Axe 2 - Mobilisation</i>	1,67	20
<i>Axe 3 - Qualité écologique</i>	12,25	147
<i>Axe 4 - Reconquête spatiale</i>	16,17	194
TOTAL	50,08	601

Objectifs de recettes de la SFS (en M F CFP)	Moyenne annuelle	Total 2024-2035
Budget SFS ANCB (fonctionnement + opérations)	32	384
Budget SFS PN (hors fonctionnement)	4,17	50
Budget SFS PS (hors fonctionnement)	4,17	50
Subventions appels à projets	6,25	75
Co-financement institutions (20%)	1,5	18
Partenariats secteur privé	2	24
TOTAL	50,08	601



SEVE

Sciences • Environnement

Vulgarisation • Expertise

www.seve.nc

Marine AUBERT, PhD - **Ridet 1 538 297.001**

marine@seve.nc - tel. +687 86.99.29